

## Déclarations de ministres

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le gouvernement a approuvé un plan quinquennal d'une vingtaine de millions de dollars. Les fonds disponibles la première année ont été fixés à 1,5 million de dollars. Un certain nombre de projets de tout le pays ont été financés. Ces projets sont du domaine public, mais je ne vais pas prendre le temps de les énumérer ici. En outre, nous avons tenu bien des consultations au sujet du conseiller spécial et nous avons maintenant arrêté notre choix. Le nom de la personne en question a été soumis au gouvernement qui ne s'est pas encore prononcé.

## RECOURS AU RÈGLEMENT

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—LES MESURES QUI FONT L'OBJET D'UN VOTE—L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, je prends la parole pour faire un très bref rappel au Règlement. C'est au sujet de la procédure suivie dans le cas d'une question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm).

● (1510)

Le 4 décembre 1986, vous vous le rappelez sans doute, vous vous êtes prononcé sur une question de privilège concernant les délibérations du comité permanent des affaires émanant des députés. Vous avez jugé que la question en litige devrait être examinée par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure dans le cadre de son étude des règles provisoires.

Hier, le 7 avril 1987, le président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a déposé son quatrième rapport qui recommandait le maintien des règles provisoires, et en particulier celles qui régissent les affaires émanant des députés. Rien n'indique que le comité s'est penché sur la question dont vous avez parlé le 4 décembre 1986.

Je tiens simplement à vous le signaler dans l'espoir et dans l'attente que le comité prendra en considération l'opinion que vous avez exprimée en décembre et qu'il examinera le mode de fonctionnement du comité permanent des affaires émanant des députés comme vous l'aviez recommandé.

ON AURAIT NOMMÉ UN DÉPUTÉ—LANGAGE NON-PARLEMENTAIRE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous signaler que, pendant la période réservée aux déclarations des députés, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) a parlé du premier ministre du Canada (M. Mulroney) en le nommant. Je lui fais remarquer que c'était inopportun.

En outre, bien que je ne sois pas certain que vous l'ayez entendu, je vous signale aussi que, pendant sa déclaration, le député de Lévis (M. Fontaine) a traité d'hypocrite un de nos collègues à la Chambre des communes. Je pense que ce langage n'est pas parlementaire et je voudrais que le député se rétracte.

[Français]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, j'ai été avisé que l'interprétation avait pu utiliser le terme hypocrite du

français vers l'anglais, mais ce n'est pas le terme que j'ai utilisé, et je regrette que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique se fasse une telle impression de son chef.

[Traduction]

**M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, en ce qui a trait au premier rappel au Règlement du député, je reconnais humblement m'être laissé emporter par mon enthousiasme à l'égard du travail accompli par le premier ministre dans l'ouest du Canada au point de l'avoir nommé. Je sais que l'opposition le fait souvent dans ses reproches. Je tiens toutefois à m'excuser si j'ai nommé le premier ministre (M. Mulroney) à cause de l'excellent travail qu'il a accompli dans l'ouest du Canada.

**M. le Président:** Je signale aux députés que leur collègue de Kamloops—Shuswap (M. Riis) avait parfaitement raison sur le plan de la procédure.

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a soulevé une question que je vais examiner de près, après quoi j'annoncerai ma décision à la Chambre.

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉCLARATION DE LA MINISTRE SUR LA POLITIQUE DE L'ACIER

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exposer la politique de l'acier que le gouvernement propose. Le gouvernement reconnaît depuis longtemps l'importance du marché américain pour le bon développement de tous les secteurs de l'industrie sidérurgique canadienne, et il a consacré beaucoup d'efforts pour garantir qu'aucune restriction ne soit appliquée à la frontière. Le programme que j'annonce aujourd'hui appuiera nos efforts en ce sens.

Comme vous le savez, il s'exerce constamment des pressions aux États-Unis pour que soit réduite la part du marché sidérurgique américain détenue par les fournisseurs canadiens. Le Canada est en effet l'un des rares pays qui n'ont pas été contraints de conclure avec les Américains un accord volontaire limitant les ventes d'acier. La position du Canada sur cette question est fort claire. Notre acier fait l'objet d'un commerce loyal, et les États-Unis n'ont pas de raison d'imposer des mesures restrictives à la frontière. Nous attendons toujours de l'administration américaine qu'elle fasse son travail et qu'elle résiste aux pressions exercées par l'industrie et le Congrès des États-Unis en vue de restreindre des exportations d'acier canadien faisant l'objet d'un commerce loyal.

Avant d'esquisser les éléments de notre programme, je voudrais souligner qu'il constitue une réponse aux problèmes de l'industrie sidérurgique canadienne, problèmes qui ne s'expliquent pas seulement par les pressions américaines, mais également par celles résultant de la situation générale du commerce mondial de l'acier. Le commerce de l'acier continue d'être affecté par une surcapacité mondiale, une baisse de la demande, des subventions généralisées dans les pays producteurs d'acier, et des mesures restrictives contre les importations dans la plupart des pays consommateurs.